

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le neuf avril deux mil huit.

L'an deux mil huit, le quinze avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel LEROY, Maire.

Etaient présents : Mr BORDOT, Mme DOUCET, Mrs LEROY Hervé, JOAQUIM, Mme LARRIERE, Mr AJOUAOU, Mme COURTOIS, Mr BEUGNOT, Mme GENCI, Mr MILLEROT, Mme LAMI, Mr NURDIN, Mme VERNIER, Mlle SIMOES, Mrs DUBOIS, DUPAIN, Mme MUNIER, Mme GRANDJEAN, Mrs AZOU, MOUTON.

Etaient absents : Mme SCHEIFLER (pouvoir à Mme LARRIERE) Mr SABER (pouvoir à Mr BORDOT) Mme LARUE (pouvoir à Mme DOUCET) Mme DESPOULAIN (pouvoir à Mr LEROY Michel) Mr DAVAL (pouvoir à Mr AZOU) Mr PARMENTELAT.

Monsieur Thierry BORDOT est élu secrétaire de séance.

Le Maire donne la liste des procurations :

- Madame SCHEIFLER à Mme LARRIERE
- Madame LARUE à Mme DOUCET
- Madame DESPOULAIN à Mr LEROY Michel
- Monsieur DAVAL à Mr AZOU
- Monsieur SABER à Mr BORDOT

1 – vote des trois taxes:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des 3 taxes 2007. Il propose de fixer les taux des trois taxes pour l'année 2008 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,38 %
- taxe foncier bâti : 18,35 %
- taxe foncier non bâti : 41,25 %

soit un produit attendu de 246 377 € pour la taxe d'habitation, de 573 621 € pour la taxe foncière et de 16 500 € pour le foncier non bâti, gain pour la Commune d'un peu plus de 100 000 €, somme qui ne permettra cependant pas de couvrir la dette en capital.

Le Maire rappelle que le potentiel fiscal n'est pas mobilisé au maximum à Saint-Loup. Si la ville veut disposer d'une marge de manœuvre, il n'y a pas d'autre solution.

Monsieur AZOU s'inquiète sur les augmentations que devront supporter les Lupéens en 2008 (taxes, augmentation du tarif de l'eau...)

Madame Noëlle GRANDJEAN craint que ces augmentations incitent les gens à quitter la Commune.

Monsieur BORDOT comprend ces inquiétudes mais il explique que la ville de Saint-Loup, quel que soit le niveau social des Lupéens, doit être en mesure d'apporter les mêmes services que d'autres communes (propreté de la Ville, qualité de l'eau...) il souhaite que la Municipalité fasse le maximum pour donner une image positive de la Ville, rappelant qu'avant la création de la communauté de communes, la ville bénéficiait de la taxe professionnelle versée par les entreprises (70%) ainsi que des taxes foncières et d'habitation (30%). A chaque fois que les impôts augmentaient, on augmentait cette taxe professionnelle et les autres taxes. Aujourd'hui cette taxe professionnelle étant transférée à la communauté de communes, lissée sur 10 ans, la ville n'a plus de marge de manœuvre, uniquement sur les 30% des trois taxes. Les frais de personnel continuent à évoluer, les subventions versées au monde associatif ont progressé, la dette a progressé alors que les recettes de la ville sont bloquées. Une question se pose : puisque des recettes ont été transférées à la CCVS, pourquoi ne pourrait-on pas lui transférer aussi certaines compétences (francas, petite enfance...)

Madame Edith DOUCET pense que l'augmentation sera plus facile à accepter si on voit des travaux réalisés dans les rues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sauf 3 contre (Mrs AZOU, DAVAL, MOUTON) et 1 abstention (Mme GRANDJEAN) le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux taux pour l'année 2008.

2 – Vote des tarifs communaux:

Type de services		2007	Vote 2008	
Eau		0.94 €	1.74 €	
Assainissement		0.66 €	0.66 €	
Chauffage		72.52 €	80.00 €	
Abonnement	Eau	29.07 €	54.00 €	
	Assainissement	29.07 €	29.07 €	
Place du marché	Abonnés	0.52 €	0.55 €	
	Non abonnés	1.19 €	1.25 €	
Fête patronale	Stands, boutiques	3.16 €	3.25 €	
	Petits manèges	4.18 €	4.30 €	
	Auto - skooters	6.32 €	6.45 €	
Concessions cimetière	Perpétuelles	2 - 3 places	457.78 €	467.00 €
		4 - 5 places	676.26 €	690.00 €
	Temporaires	15 ans	16.63 €	25.00 €

		30 ans	30.19 €	50.00 €
		50 ans	60.38 €	75.00 €
Annonce funéraire			23.97 €	25.00 €
Vacation funéraire		pose de bracelets	25.50 €	26.00 €
Columbarium	Case 1 ouverture	modèle Tarn (gris)	551.41 €	565.00 €
		modèle Balmoral (rose)	665.86 €	680.00 €
	Case 2 ouvertures	modèle Tarn (gris)	645.05 €	658.00 €
		modèle Balmoral (rose)	780.30 €	796.00 €
	Opercule		119.65 €	123.00 €
	Concession	15 ans	14.28 €	25.00 €
		30 ans	29.17 €	50.00 €
		50 ans	58.24 €	75.00 €
		perpétuité	145.66 €	149.00 €
	Fourniture mini caveau avec plaque granit			187.27 €
Déplacement agent communal - joint ciment			22.64 €	26.00 €
Dispersion et enfouissement cendres			Gratuit	

Foyer Communal	Soirée dansante	Société Ville	157.08 €	161.00 €
		Société extérieure	314.57 €	321.00 €
	Soirée de bienfaisance de la Ville	Avec cuisine sans recette	85.27 €	87.00 €
		Avec cuisine avec recettes	119.65 €	123.00 €
	Vins honneur et sapins de Noël		37.43 €	39.00 €
	Concours tarot, belote		85.27 €	87.00 €
	Assemblée Générale lupéen		57.22 €	59.00 €
	Sonorisation		20.30 €	21.00 €
	Nettoyage		49.98 €	51.00 €
Cirques			317.32 €	324.00 €
Marionnettes	chèques de caution		79.05 €	81.00 €
Salle François	Associations	avec recette	178.91 €	183.00 €

Mitterrand	lupéennes		sans recette	124.85 €	128.00 €	
	+ 20 % par jour supplémentaire					
	Associations extérieures			avec recette	322.52 €	329.00 €
				sans recette	270.50 €	276.00 €
	+ 20 % par jour supplémentaire					
	Autres lupéens				178.91 €	182.00 €
	+ 20 % par jour supplémentaire					
	Autres extérieurs				322.52 €	329.00 €
	+ 20 % par jour supplémentaire					
	Location matériel projection				54.06 €	56.00 €
	Nettoyage				54.06 €	56.00 €
Caution	Salle culturelle (chèque)			164.42 €	168.00 €	
Location personnel communal	Pour une heure	employée manutentionnaire		12.44 €	13.00 €	
		matériel		22.85 €	24.00 €	
		camion avec chauffeur		38.45 €	40.00 €	
Objets encombrants				8.77 €	9.00 €	
Taxe d'habitation				9.38%	11.38%	
Taxe foncière				16.35%	18.35%	
Taxe foncière non bâti				39.25%	41.25%	

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux tarifs pour l'année 2008.

3 – Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2008 :

Le Maire rappelle l'avis prononcé par la chambre régionale des comptes, les problèmes rencontrés avec le budget du service de l'eau en 2007 et l'importance des travaux à réaliser sur le réseau d'eau. Le budget de l'eau est en déficit chronique depuis plusieurs années. De manière à pouvoir réaliser ces travaux, il est nécessaire aujourd'hui d'appliquer les tarifs imposés par la chambre régionale des comptes et l'arrêté de Monsieur le Préfet. Le Maire rappelle au conseil Municipal les tarifs communaux 2007 de l'eau et de l'assainissement. Il propose ensuite de fixer les tarifs de l'année 2008 comme suit et de revoir dans quelque temps le règlement de l'eau :

- prix du m³ d'eau : 1,74 € HT
- prix de l'abonnement forfaitaire eau : 54 € HT
- prix de l'assainissement au m³ : 0,66 € HT
- prix de l'abonnement forfaitaire assainissement : 29,07 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sauf 3 contre (Mrs DAVAL, MOUTON, AZOU) et 1 abstention (Mme GRANDJEAN) le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008.

4 – Vote des budgets primitifs 2008:

Le budget primitif 2008 (budget principal de la commune et ses différents budgets annexes : eau, assainissement, lotissements « champ la chèvre » et « vieux château ») sont proposés à l'examen de l'assemblée. Ils sont adoptés de la manière suivante :

- budget principal de la Commune : 22 voix pour et 3 contre (Mrs DAVAL, MOUTON, AZOU) et 1 abstention (Mme GRANDJEAN)
- budget annexe de l'eau : 22 voix pour, 3 contre (Mrs DAVAL, MOUTON, AZOU) et 1 abstention (Mme GRANDJEAN)
- budget annexe de l'assainissement : 21 voix pour et 5 abstentions (Mme GRANDJEAN, Mrs AZOU, DAVAL, MOUTON, BEUGNOT)
- budgets annexes des lotissements : 26 voix pour

5 – Modification de la délibération délégués communaux au S I E D :

A la demande du SIED 70 (syndicat intercommunal d'électricité du Département de la Haute-Saône) nous devons désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants suite au renouvellement général du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer 3 délégués titulaires :

Mrs LEROY Michel, BORDOT Thierry, MILLEROT Jean-Paul

et de nommer 3 délégués suppléants :

Mrs LEROY Hervé, BEUGNOT Jean-Louis, VERNIER Paulette

6 – Election des membres de la commission d'appel d'offres:

Le Maire rappelle que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres se compose du Maire, de 5 membres du Conseil Municipal titulaires et de 5 membres suppléants. Le Maire rappelle que l'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Conformément aux règles de remplacement du III de l'article 22, un suppléant supplée à la représentation de sa liste et non à la représentation d'un titulaire nommé désigné.

Deux listes sont donc présentées pour l'élection des titulaires. Elles obtiennent les résultats suivants :

- suffrages exprimés : 26

LISTE SAINT-LOUP D'ABORD :

JOAQUIM Jean, BORDOT Thierry, VERNIER Paulette, GENCI Dominique et DOUCET Edith : 22 voix

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE SAINT-LOUP :

AZOU Jean-François, MOUTON Jean-Denis, DAVAL Eric, GRANDJEAN Noëlle et PARMENTELAT Jacky : 4 voix

Sont donc désignés membres de la commission d'appel d'offres titulaires :

JOAQUIM Jean, BORDOT Thierry, VERNIER Paulette, GENCI Dominique pour la liste SAINT-LOUP D'ABORD et AZOU Jean-François pour la liste ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE SAINT-LOUP.

Deux listes sont présentées pour l'élection des suppléants. Elles obtiennent les résultats suivants :

suffrages exprimés : 26

LISTE SAINT-LOUP D'ABORD :

BEUGNOT Jean-Louis, SCHEIFLER Arlette, NURDIN Michel, SABER Mustapha et DOUCET Edith : 22 voix

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE SAINT-LOUP :

DAVAL Eric, MOUTON Jean-Denis, GRANDJEAN Noëlle, PARMENTELAT Jacky : 4 voix

Sont donc désignés membres de la commission d'appel d'offres suppléants :

BEUGNOT Jean-Louis, SCHEIFLER Arlette, NURDIN Michel, SABER Mustapha pour la liste SAINT-LOUP D'ABORD et DAVAL Eric pour la liste ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE SAINT-LOUP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Le Secrétaire,

le Maire,

Thierry BORDOT

Michel LEROY